PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Planche G20

Approuvé le 05 avril 2019
Mis à jour le 04 février 2022
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes, Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- NL — Zonage
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Périmètre logistique
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire
- Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

- Parcelle
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire
- Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2
- Périmètre patrimonial
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bâti
- Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
- Cône de vue

Liaisons

- Principe de liaison viaire
- Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

- ZAC — Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d' impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE

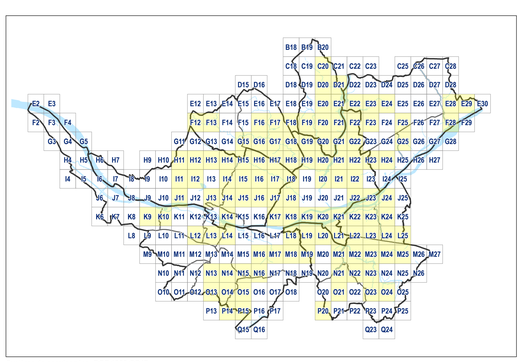

Système de coordonnées: RGF 1993 CC47

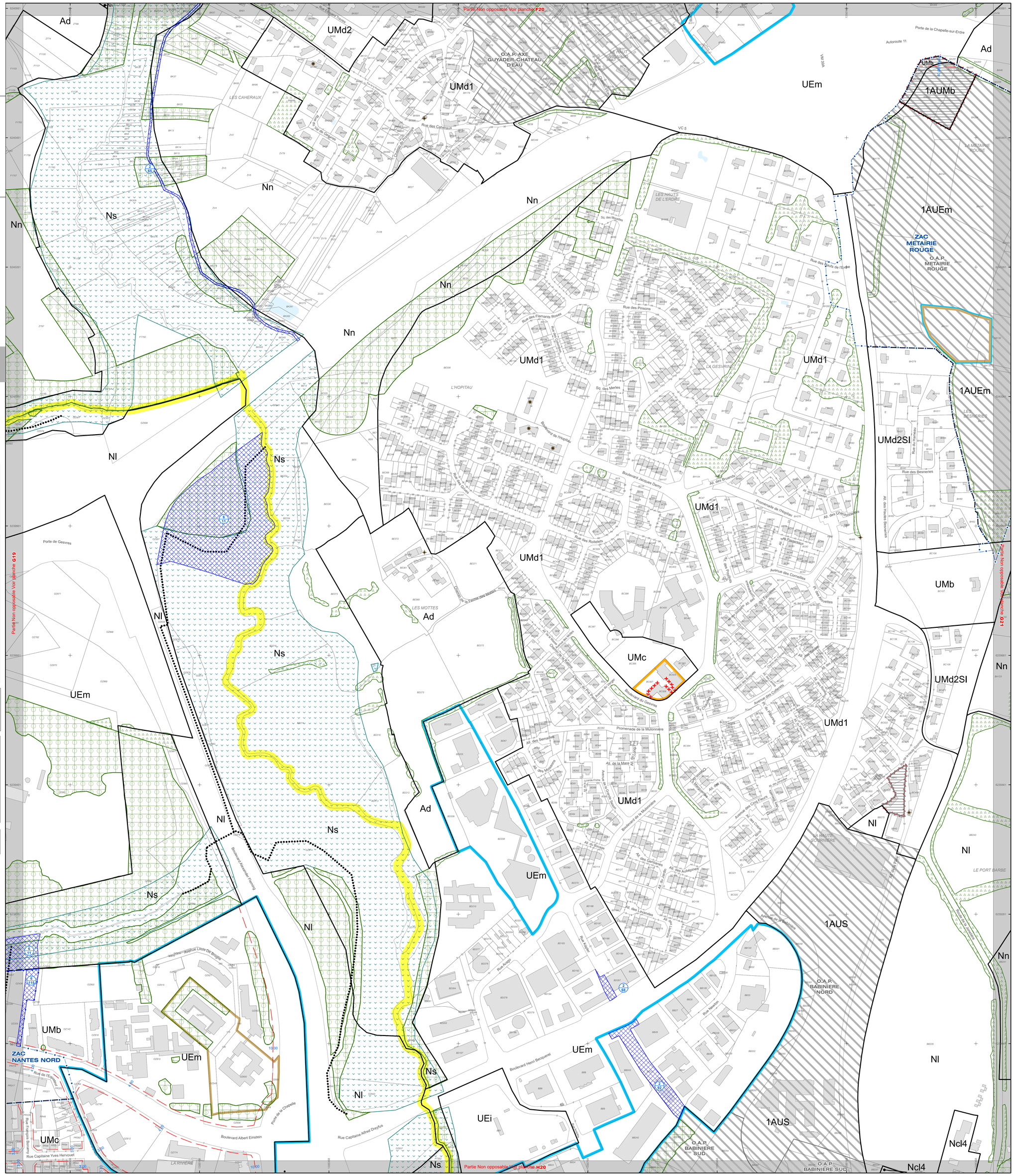
Partie Non opposable Voir planche F20
Partie Non opposable Voir planche G19
Partie Non opposable Voir planche G21
Partie Non opposable Voir planche H20
Ad
UMd2
UMd1
O.A.P. AXE GUYADER-CHATEAU D'EAU
UEm
1AUMb
UMb
1AUEm
ZAC METAIRIE ROUGE
O.A.P. METAIRIE ROUGE
Nn
Ns
NI
UMd2SI
UMc
1AUS
O.A.P. BABINIERE NORD
O.A.P. BABINIERE SUD
UEi
Ncl4
ZAC NANTES NORD
Porte de la Chapelle-sur-Erdre
Autoroute 11
Porte de Gesvres
Rue des Caheraux
Rue des Hauts de l'Erdre
Rue des Pinsons
Rue des Flamands Roses
Boulevard de l'Hopital
Boulevard Jacques Demy
Rue des Roitelets
Promenade de l'Hopital
Avenue des Corneilles
Boulevard du Gesvres
Promenade de la Mulonnière
Boulevard de la Mulonnière
Rue des Besneries
Rue du Harteau
Boulevard Alexandre Fleming
Avenue Louis de Broglie
Rue de l'Erdre
Boulevard Albert Einstein
Rue Capitaine Alfred Dreyfus
Rue Capitaine Yves Harvoaet
Rue Kepler
Rue Newton
Boulevard Henri Becquerel
Avenue de la Babinière
Rue Kepler
Rue Antoine Lavoisier
Rue Ampère
Rue Pasteur
Rue Curie
Rue Fermi
Rue Einstein
Rue Joliot Curie
Rue Bohr
Rue Dirac
Rue Fermi
Rue Curie